

Solidaires



CTP-INRA du 4 octobre 2011
Interventions SUD et synthèse réponses DG

Déclaration préalable : fonctionnement du CTP & aléas scrutin CT-CAPN

C'est le dernier CTP du premier mandat de la délégation SUD, c'est aussi le dernier CT paritaire. **Nous avons donc logiquement pris l'option de concentrer cette expression introductive sur un bilan du fonctionnement de l'instance.**

- Avec d'abord le retour sur un axe que nous avons jugé prioritaire dès notre arrivée dans l'instance. Par longue expérience (six années, soit l'équivalent de 2 mandats d'attente avant de voir notre représentativité enfin reconnue), nous jugeons le fonctionnement de ce CTP trop éloignés des agents pour qu'ils puissent s'en approprier les enjeux en temps utile...

Plus de 3 années se sont écoulées, et si les enjeux des dossiers traités, du Contorsium à la RGPP, en passant par la PESTe se sont effectivement révélés cruciaux pour le devenir de la recherche publique et de ses personnels, par contre, ces derniers n'ont toujours pas la possibilité d'appréhender en amont les dossiers que l'on traite à ce CTP, même si une fois venu le temps de leur application, il leur reste heureusement la résistance comme cela s'est illustré avec le rejet de la PESTe !

Les relevés de conclusions censés acquis depuis quelques CTP sont vidés de toute substance. Les PV sont accessibles confidentiellement une fois l'année close, et sans les documents traités. Nous rappelons que notre demande visait également les autres instances, CAPN plénière et CA notamment...

- Autre constat désolant : les quelques avancées acquises au cours des débats se sont rarement concrétisées. Ceci même parfois après promesse formelle, comme cela s'est produit pour le retour à une campagne annuelle de mobilité... on attend toujours le groupe de travail promis pour le premier semestre 2011... on connaît la réponse de la Direction qui évoque d'autres priorités... l'application de la RGPP sans doute !

Comme nous le rappelons dans notre profession de foi au Comité Technique, ce bilan augmente la crainte du « causes toujours, tu m'intéresses ! » pour la nouvelle instance.

Dernier souci en date, et qui accentue nos craintes, c'est le mépris envers notre syndicat que nous avons ressenti dans la dernière période, à l'occasion de la préparation des élections générales de ce mois d'Octobre, également premières du genre...

Au point que **nous nous demandons si la Direction générale n'a pas choisi de voter contre SUD ?**

Pas moins de 4 constats en effet nous amènent à cette interrogation :

- D'abord, la remise en cause, de plus tardive, fin juin, du calendrier de dépôt des listes, ceci au prix d'un compte-rendu tronqué de la commission électorale du début mai. C'est d'ailleurs curieusement reconnu dans le courrier que nous avons reçu en réponse à notre désaccord. Nous y lisons « *c'est au lendemain de la désignation du prestataire fin juin, que nous avons*

adressé le compte rendu de la réunion de la commission électorale du 5 mai, annonçant définitivement la décision de l'administration de ne pas réduire le calendrier annoncé » (sic !)

Comme si un CR de réunion était tributaire d'évènements ultérieurs !

- Second constat : nous avons demandé que les changements de corps au choix de l'année 2011 se concrétisent au maximum avant l'échéance, pour que les nouveaux promus puissent, le cas échéant, assurer concrètement une éligibilité dans les 4 prochaines années : là aussi, n'iet, alors que dans les autres EPST cette procédure s'est réalisée en amont.
- Devenus méfiants, nous avons demandé le tirage au sort pour l'ordre de présentation des listes dans le livret adressé aux électeurs, au lieu de la présentation alphabétique qui ne nous favorise pas ! Nouveau n'iet, avec cette fois ci un argument qui vaut son pesant : « *par souci d'égalité de traitement* » entre organisations ! Fallait y penser !
- Dernier aléas, non des moindres, il se trouve que dans le livret Comité Technique diffusé pour l'élection centrale, celle qui mesure la représentativité, notre profession de foi, déjà présentée en 4^o position, s'est retrouvée complètement relookée, dans une police peu lisible et sans tenir compte des parties prévues en caractères gras ! On attend avec impatience de connaître quel motif nous sera fourni pour expliciter cette Organisation Globalement modifiée, un virus informatique OGM ? Rassurez-vous, les dessins sont restés à l'endroit et le texte CAPN n'a pas été contaminé !

C'est l'accumulation de ces éléments qui nous amène à nous interroger sur la volonté de la direction de voter contre SUD. Nous avons un peu vite oublié les 6 années auxquelles je faisais référence au début de cette intervention, et durant lesquelles la Direction s'était acharnée à nous baillonner...

Cette fois on a au moins l'occasion d'en faire état dans une instance nationale de l'INRA. C'est quand même plus sympa qu'un prétoire !

Comme souvent, la direction a pris soin de ne pas répondre aux dossiers en souffrance concernant le fonctionnement calamiteux de l'instance.

Concernant les « perturbations » dans la préparation des élections d'octobre, elle nous assure avoir fait pour le mieux, en respectant les contraintes liées à la succession rapprochée des opérations de promotions et de préparatifs du scrutin... Nous avons souligné que les autres EPST arrivaient à conclure dans des délais moins contraignants pour les syndicats ! Et on attend toujours de savoir pourquoi notre profession de foi au CT a été relookée ! Notons que la Présidente elle-même a cru bon d'intervenir en indiquant, hors sujet (?), que notre syndicat venait de témoigner contre son employeur à COLMAR. Prouvant qu'elle avait « un compte à régler » avec notre syndicat ? Nous lui avons simplement rappelé le contexte de ce témoignage (sans soutien aux méthodes employées par les faucheurs de vigne OGM en plein champ et notre demande d'une réglementation protégeant le « droit d'alerte »).

Evolution de la politique de recrutement des non-titulaires à l'INRA

Intervention à 2 voix, la première :

Au creux de l'été, SUD a adressé aux personnels un premier message d'alerte confirmant la consigne donnée par les directions d'EPST de ne pas renouveler les contrats de certains agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD) : une mesure scandaleuse visant à ce qu'ils ne rentrent pas dans le champ de titularisation (pourtant minuscule !) Ceci dans l'attente d'un projet de loi débattu cet automne... dans le prolongement du protocole « TRON » censé lutter contre la précarité !

Les populations concernées par ce protocole sont pourtant bien limitées, au vu de la note préparatoire au CTP-INRA du 4 octobre : Ce qui rend encore plus inadmissible le large

« dégraissage préventif » actuellement à l'œuvre, alors que dans le même temps, la Direction de l'INRA ose mettre en vitrine ses perspectives de recrutement en CDD, lors de « journées pour l'emploi » programmées ce début octobre.

Si les directions ont leur part de responsabilité, elles profitent du cadre, néfaste pour les agents, d'un protocole que SOLIDAIRES a refusé de signer au printemps. En effet, c'est :

- **un dispositif de « déprécarisation » à coût nul**, sans création d'emplois statutaires supplémentaires (et même de nouvelles suppressions dans de nombreux secteurs de la fonction publique). Ce qui veut dire titularisation ou CDI-sation sur les postes de titulaires qui se libèrent, au détriment des autres besoins de recrutement.
- **la mise en œuvre est laissée à l'appréciation et au bon vouloir des employeurs**, ne leur donnant aucun moyen supplémentaire.
- **c'est un (tout petit) « coup d'épée dans l'eau »** puisque rien n'est fait pour remédier aux causes de l'explosion de la précarité (pour notre secteur, avec le développement de la recherche sur projet).
- **c'est une marginalisation du statut de titulaire** qui prépare son extinction à terme (Jacob en rêvait, le gouvernement l'a fait ... et hélas trop de syndicats l'ont cautionné par leur signature).

Incontrôlable techniquement, politiquement dangereux pour le statut de titulaire, ce dispositif est contestable moralement : il trompe la légitime attente de toute une génération de voir enfin se stabiliser ses conditions d'emploi !

Seconde intervention

Après avoir rappelé la responsabilité première du gouvernement dans ce dossier, nous intervenons enfin sur la mise en œuvre de ce dispositif à l'INRA, avec la responsabilité propre de la direction de l'INRA concernant les nouvelles mesures prises ce printemps. Au préalable, j'admets que le terme « dégraissage préventif » utilisé pour la communication sur la pétition unitaire peut heurter la sensibilité de ceux qui ne se considèrent pas comme du superflu... c'est une référence à une autre période historique conflictuelle. De même, il n'est pas toujours agréable de se voir qualifier de « précaire »...

Pour en revenir au traitement du dossier à l'INRA, nous avons déjà demandé que le sujet soit traité aux CTP de printemps, qui ne se sont pas tenus pour cause de mobilisation RGPP, mais la direction avait la possibilité de nous répondre par courrier.

Vous n'êtes pas sans savoir que les nouvelles directives internes ont suscité beaucoup d'émoi au sein des unités, tant auprès de leur direction que des agents en CDD directement concernés. Et s'il fallait en apporter une preuve, notre délégation SUD avait l'intention de présenter à ce CTP, en qualité « d'expert », le témoignage d'un agent confronté à ces perturbations. Et si sa situation individuelle s'est entre temps régularisée, il a finalement « jeté l'éponge », démoralisé par les dernières informations émanant de la DRH insistant sur toute absence de projection d'avenir à l'INRA !

Nous rappelons aujourd'hui nos demandes précises déjà formulées :

- les catégories d'agents concernés (sur emplois permanents) par le protocole.
- l'identification de tous agents présents, justifiant d'une présence cumulée importante en CDD (de l'ordre de 2 ans) à la fin de leur contrat actuel.

Nous y ajoutons une nouvelle demande expresse :

- que les collègues pouvant bénéficier de ces dispositions en soient nominativement informés.

Sur ce dossier principal, les échanges avec la direction se sont soldés par un déni total de sa part. Il n'y a, dit-elle, aucun changement de règle dans le recrutement des CDD à l'INRA. Et lorsque la délégation SUD lui fait remarquer que l'ODJ annonçait pourtant « l'évolution de la politique de recrutement des non-titulaires à l'INRA », elle a uniquement admis qu'il s'agissait d'une erreur de ... formulation !

En séance, la DRH nous a présenté un diaporama annonçant (comme avancée positive !), un amendement au projet de loi ne prenant plus en compte les contrats de thèse pour le décompte de la durée totale d'emploi en CDD... avec l'argument qu'il s'agit d'une période de formation. Nous lui avons rétorqué qu'il s'agissait aussi d'un contrat de travail, et qu'il y avait a minima possibilité d'une prise en compte partielle (50 % ?) de cette durée d'emploi...

Au final, la direction a refusé de voter avec les représentant/es du personnel une motion demandant qu'aucune reconduction de CDD ne soit refusée en raison de ce protocole.

sur le GIP CNRH de Lyon

Un élu SUD venait d'être élu au Conseil d'Administration de l'INRA lors du vote précédent concernant ce GIP en 2005. Notre position n'a pas changé. A cette époque déjà, les documents préparatoires insistaient sur le fonctionnement chaotique de la structure liée à la précarité des personnels nécessaires à la bonne marche de l'établissement et nous avons demandé des données supplémentaires chiffrées ! Dans le dossier du renouvellement, des emplois en CDD sont à nouveau évoqués sans précision sur leur nombre... Notre élu votera donc contre.

sur la fusion des départements GAP et BV

Intervention à 2 voix :

Ce que nous pouvons dire à SUD sur la fusion des départements Génétique Amélioration des Plantes (GAP) et de Biologie Végétale (BV) est que celle-ci participe à la désorganisation des collectifs de travail.

Ce TGD, Très Gros Département (1400 titulaires) va accentuer encore la perte de repères du personnel, d'autant que les unités de certains de ces collègues passent simultanément en TGU. Il se trouve que sur le terrain, de nouvelles TGU, communes à plusieurs départements, se réalisent entre DGAP et SPE (Santé des Plantes et Environnement), et non avec Biologie Végétale. Où est la logique de ces restructurations ?

Complété par :

S'agissant de l'évolution non concertée des Départements, à quoi cela sert-il de continuer de siéger dans une instance de département qui ne fonctionne pas, comme celle de GAP ?

SUD en a tiré un enseignement logique: après avoir démissionné, en commun avec les élus CFDT, du précédent mandat, nous avons appelé au boycott du dernier scrutin, ce qui explique la baisse des votants dont il vient d'être fait état.

Evidemment, nous demanderons de nouvelles élections si le périmètre nouveau est acquis. Et surtout, nous continuons à demander que ces instances soient *a minima* paritaires pour permettre au moins une expression correcte des personnels.
